

AVIS PUBLIC
Aliénation d'un bien d'une valeur supérieure à 10 000 \$

Conformément à l'article 28 1) 1.0.1 de la Loi sur les citées et villes, je soussigné donne avis public que :

La Ville de Carleton-sur-Mer a vendu, de gré à gré, un lot de dix terrains dont le prix de vente est supérieur à 10 000 \$ et que l'information relative à cette transaction de vente apparaît ci-dessous, et dont les conditions sont prévues dans les résolutions municipales portant les numéros 22-10-212, 23-02-020 et 23-05-005, adoptées respectivement par le conseil municipal lors des séances ordinaires du 17 octobre 2022, 16 janvier 2023 et 8 mai 2023.

Description des terrains vendus	Date	Acquéreur	Prix (Sans les taxes applicables)
Lot numéro 6 450 942	13 juillet 2023	EMI Société en commandite	160 823.02 \$
Lot numéro 6 450 943			
Lot numéro 6 450 944			
Lot numéro 6 450 948			
Lot numéro 6 534 102			
Lot numéro 6 450 944,			
Lot numéro 6 534 104			
Lot numéro 6 534 105			
Lot numéro 6 534 106			
Lot numéro 6 534 107			

Donné à Carleton-sur-Mer, ce 11 août 2023



Antoine Audet
Directeur général et greffier

(Parution et publication Le Hublot et sur le site internet de la Ville, le 18 août 2023)